

## Tribune Janvier 2023

Le 25 novembre 2022, notre Département s'est engagé, sur proposition du groupe de gauche, à se coordonner avec les partenaires pour apporter des réponses complètes et efficaces aux personnes victimes de violences intrafamiliales.

C'est en partant d'un constat simple, le fait que les victimes de violences conjugales ont bien souvent du mal à s'extraire de leur domicile et donc à se mettre en sécurité, que le Département du Nord expérimente depuis le 7 novembre dans le Valenciennois un dispositif d'aide d'urgence et d'accompagnement à destination de ces victimes.

Les élus du groupe de la Gauche départementale ont ainsi proposé au Département de transposer ce dispositif dans les Pyrénées-Atlantiques, en lien avec les partenaires concernés.

Trois objectifs à cette mesure :

- permettre une indépendance économique et administrative rapide. Il s'agit d'ouvrir en urgence des prestations CAF (pour toutes les victimes de violences conjugales), et de verser sous 72 heures une aide d'urgence remboursable du montant d'un RSA socle, soit 598€, aux victimes éligibles ou allocataires du RSA.
- sécuriser les situations fragiles par un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement peut concerner l'accès au logement, une aide juridique ou psychologique, etc.
- permettre une autonomie durable et la construction d'une vie conjugale basée sur l'égalité. Cet objectif comprend notamment l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle, afin de garantir une indépendance pérenne.

Nous avons cru que la volonté du Département des Pyrénées-Atlantiques d'expérimenter de nouvelles conditions à l'attribution du RSA permettrait l'adoption à l'unanimité de cette mesure. Mais l'Exécutif a fait le choix de rejeter cette proposition.

Nous nous engageons à soutenir tout travail multi-partenarial pour mettre en place rapidement des mesures adaptées pour les victimes de violences intrafamiliales.